

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le premier (1<sup>er</sup>) octobre 2019 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

19-10-181

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes payés et à payer – Bordereau # 2019-09-25;
  - 4.2 Mandat général – Services professionnels pour l'année 2020 auprès de Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;
  - 4.3 Adoption du budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2020;
  - 4.4 Adoption du budget de la Régie Intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'exercice financier 2020.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Dépôt – États comparatifs.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
  - 6.1 Contrôle de la qualité des matériaux – Travaux de pavage des chemins Larocque et Gaudreault - Mandat au laboratoire;
  - 6.2 Installation de gyrophare – Camion GMC 2020 – Entériner le mandat confié à la firme TNT Pro Custom;
  - 6.3 Contrats employés de déneigement - Saison 2019-2020;
  - 6.4 Route Martin – Fermeture en période hivernale.
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Demande de PIIA-2019-04.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale – Proclamation;
  - 8.2 Utilisation de la tour située au 207 rue Saint-Germain pour installation d'antennes pour cellulaires – Demande au Réseau Internet Maskoutain;
  - 8.3 Le Ciel des 4 Vents – Demande d'appui pour dépôt d'un projet au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
  - 9.1 Coût de location de la caserne.
- 10. IMMEUBLES :**
  - 10.1 Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

1<sup>ER</sup> octobre 2019

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseiller Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

19-10-182

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

19-10-183

**4.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER – BORDEREAU # 2019-09-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-09-25 des comptes payés et à payer au montant de 538 804,30\$ pour le mois de septembre 2019, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d'août 2019 au montant de 22 029,68\$.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 560 833,98\$.

ADOPTÉE

19-10-184

**4.2 MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2020 AUPRÈS DE CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.**

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L., conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, selon les termes de l'offre du 28 août 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

19-10-185

**4.3 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

19-10-186

**4.4 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

1<sup>ER</sup> octobre 2019

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu

Que ce conseil adopte le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

#### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par M. Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019.

#### **5.2 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, les états comparatifs pour la période se terminant au 30 septembre 2019.

19-10-187

#### **6.1 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE PAVAGE DES CHEMINS LAROCQUE ET GAUDREULT - MANDAT AU LABORATOIRE**

Suite à la demande de soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de pavage des chemins Gaudreault et Larocque, deux entreprises ont déposé leur offre dont voici les résultats taxes incluses :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)</b>
Englobe Corp.	4 129,90\$
Laboratoire de la Montérégie	4 461,03\$

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à la majorité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la firme « Englobe Corp. », le plus bas soumissionnaire conforme.

Le conseiller René Martin vote contre.

ADOPTÉE

19-10-188

#### **6.2 INSTALLATION DE GYROPHARE – CAMION GMC 2020 – ENTÉRINER LE MANDAT CONFIE À LA FIRME TNT PRO CUSTOM**

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion de service, modèle GMC 1500 2020 ;

Considérant que pour être conforme à la réglementation ce véhicule doit être muni d'un gyrophare et de flèches de direction ;

Considérant les soumissions reçues des firmes TNT Pro Custom et Gyrophares EFS Inc.

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le mandat confié à la firme TNT Pro Custom pour la fourniture et l'installation de ces

1<sup>ER</sup> octobre 2019

équipements, conformément à la soumission datée du 23 septembre 2019.

ADOPTÉE

19-10-189

**6.3 CONTRATS EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT - SAISON 2019-2020**

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, leur substitut, à signer les contrats pour l'engagement de Monsieur Pierre Gendron à titre de préposé au déneigement pour la saison 2019-2020, ainsi que Monsieur Nicolas Boudreau comme substitut.

Les contrats seront rédigés conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

19-10-190

**6.4 ROUTE MARTIN – FERMETURE EN PÉRIODE HIVERNALE**

Considérant que la route Martin relie les municipalités de Saint-Marcel et Saint-Hugues;

Considérant que cette route est bordée de chaque côté par des terres agricoles et qu'il n'y a aucune résidence;

Considérant que la circulation d'automobiles, de camionnettes et de véhicules lourds sur cette route de gravier en période de dégel affecte grandement la structure la rendant ainsi non sécuritaire;

Considérant que pour la préserver le conseil envisage de la fermer pour la saison hivernale;

Considérant qu'en date du 23 septembre 2019, une rencontre a eu lieu entre les représentants des deux municipalités afin de discuter de cette problématique et que la fermeture pendant la saison hivernale semble être la meilleure solution;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la Municipalité de Saint-Marcel, ainsi que la population que la route Martin sera fermée pour la saison hivernale, du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'à la fin du dégel annoncée par le Ministère des transports pour cette zone;

De mandater le responsable des travaux publics pour la planification de la signalisation à cet effet.

ADOPTÉE

19-10-191

**7.1 DEMANDE DE PIIA-2019-04**

Considérant que le demandeur souhaite construire une résidence unifamiliale sur le lot 6 332 399;

Considérant que ce lot est situé dans la zone 104 et que la construction d'un nouveau bâtiment principal est une intervention assujettie au règlement no 249-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que les plans de construction déposés lors de la demande semblent respecter les critères d'analyse et qu'ils ne contreviennent pas à d'autres articles de la réglementation municipale;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présente demande relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

1<sup>ER</sup> octobre 2019

ADOPTÉE

19-10-192

**8.1 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – PROCLAMATION**

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer Saint-Hugues municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

19-10-193

**8.2 UTILISATION DE LA TOUR SITUÉE AU 207 RUE SAINT-GERMAIN POUR INSTALLATION D'ANTENNES POUR CELLULAIRES – DEMANDE AU RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN**

Considérant l'information reçue de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, à l'effet que l'entreprise InfoPage n'offrirait plus le service de téléavertisseurs à partir du 31 octobre prochain;

Considérant que les appels d'urgence retransmis par la centrale CAUCA, en plus d'être reçus sur téléavertisseur, le sont également par cellulaire;

Considérant que les communications cellulaire dans la Municipalité de Saint-Hugues ne sont pas très efficaces;

Considérant que pour des questions de sécurité, il est urgent de pallier à ce problème de communication;

Considérant qu'une solution envisagée serait de transmettre une demande au Réseau Internet Maskoutain, pour utilisation de la tour située au 207 rue Saint-Germain, afin d'y faire installer des antennes pour amplifier les ondes cellulaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De transmettre une demande au Réseau Internet Maskoutains, afin que la Municipalité de Saint-Hugues puisse utiliser la tour située au 207 rue Saint-Germain, afin d'y faire installer des antennes pour avoir une meilleure couverture cellulaire.

ADOPTÉE

1<sup>ER</sup> octobre 2019

19-10-194

**8.3 LE CIEL DES 4 VENTS – DEMANDE D'APPUI POUR DÉPÔT  
D'UN PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA  
MRC DES MASKOUTAINS**

Considérant que Le Ciel des 4 Vents, organisme sans but lucratifs, a pour mission de partager, d'échanger, d'encourager, de motiver et d'instruire sur la passion de l'astronomie, lors de soirée d'observation, conférences et activités diverses;

Considérant que cet organisme désire déposer une demande de financement au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, afin de faire l'achat d'équipements nécessaires à l'observation du soleil ainsi qu'à la photographie céleste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues donne son appui à cet organisme pour la présentation d'une demande de financement auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, afin de l'aider dans la poursuite de sa mission et l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

19-10-195

**9.1 COÛT DE LOCATION DE LA CASERNE**

Considérant la convention de bail intervenue entre la Municipalité de Saint-Hugues et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains en date du 27 juin 2017;

Considérant qu'à l'article 7 de ladite convention, le coût du loyer avait été établi à 0,75\$/p<sup>2</sup>;

Considérant la demande de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains afin que le coût de location soit réduit;

Considérant que pour établir son budget pour l'année 2020, la Régie doit obtenir confirmation des municipalités membres;

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, que le tarif de location pour l'année 2020 sera fixé à 0,10\$/p<sup>2</sup>.

ADOPTÉE

**12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-10-196

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures quarante-cinq (20h45), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2019.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale  
& secrétaire trésorière